



Qualiconsult®
IMMOBILIER

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DU PLOMB AVANT DEMOLITION

- Articles L.230-2 et L.235-1, du Code du Travail
- Articles R.231-45 et R.231-56-1 du Code du Travail
- Articles R 4412-5 à R 4412-6 du Code du Travail
- Articles R 4412-156 à R 4412-160 du Code du Travail
- Articles L.1334-5 à L.1334-12 et R.1334-10 à R.1334.12 du Code de la Santé Publique
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb dans les peintures
- Norme NFX 46-030 : Protocole de réalisation du Constat des Risques d'Exposition au Plomb
- Norme NF X 46-031 : Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb
- Guide INRS ED 909 : Intervention sur les peintures contenant du plomb – prévention des risques professionnels.

Rapport N° 802061 établi le 29/10/2020

Maison Individuel
AFFAIRE 721.93.20.00156
21-29 Rue Jean Jaurès
93470 COUBRON



Donneur d'ordre :
SEQENS - SERVICE COMPTABILITE EXPLOITATION
TSA 41106 - 92138 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Représentant ayant accompagné l'opérateur de repérage : Aucun accompagnateur

Laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses :

ITGA - Espace Performance - Bâtiment K - 35760 SAINT GREGOIRE - Numéro d'accréditation COFRAC : 1-5970

Opérateur de repérage : Idir BELKACEM

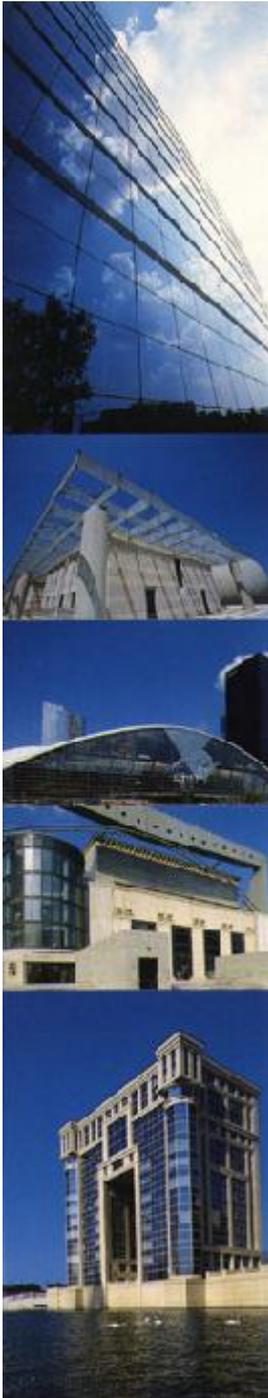
QUALICONSULT IMMOBILIER
13 rue Charles Cros
93290 TREMBLAY EN FRANCE
Tél. 01 48 19 93 00 - Fax 01 48 19 93 03
SIRET 490 676 293 00551 - APE 7120 B

QUALICONSULT IMMOBILIER - RCS PARIS 490 676 293

13 rue Charles Cros 93297 TREMBLAY-EN-FRANCE CEDEX - Tel./Fax. : 0148199302 - 0148199303

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00551 - APE 7120 B

Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293





**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Désignation du bien

**AFFAIRE 721.93.20.00156
21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

Propriétaire du bien

Société SEQENS - SERVICE COMPTABILITE EXPLOITATION
TSA 41106 - 92138 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Organisme ayant réalisé la mission

QUALICONSULT IMMOBILIER - Agence de TREMBLAY EN FRANCE - 13 rue Charles Cros - 93297 TREMBLAY-EN-FRANCE CEDEX

Contrat d'assurance :	MMA IARD - n°127.106.241 valide jusqu'au 31 décembre 2020
Opérateur de repérage :	Idir BELKACEM
Certificat de compétence :	DEKRA CERTIFICATION - 3/5 avenue Garlande - 92220 BAGNEUX (DTI 3237)
Date du repérage :	15/10/2020

Modèle d'appareil utilisé pour les mesures

Nom du fabricant de l'appareil : **PROTEC**

Modèle de l'appareil : **LPA 1**

Numéro de série : 1842	Nature du radionucléide : Co 57
Date du dernier chargement de la source : 27/08/2019	Activité à la date de chargement de la source : 444 MBq
Autorisation ASN (DGSNR) : T930727	Date d'autorisation : 2015-07-09
	Date de fin de validité de l'autorisation : 2020-07-09

Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR) : **SAS Qualiconsult Immobilier**

Nom de la personne compétente en radioprotection : **Edwige LATOUR**

Fabricant de l'étalon : GRETAGMABETH	N° NIST de l'étalon : 2573
Concentration : 1 mg/cm²	Incertitude : 0.04 mg/cm²
Vérification de la justesse de l'appareil en début de mission : date 15/10/2020	n° de la mesure : 1
	Concentration : 1 mg/cm²
Vérification de la justesse de l'appareil en fin de mission : date 15/10/2020	n° de la mesure : 405
	Concentration : 0,97 mg/cm²
Vérification de la justesse de l'appareil si une remise sous tension a lieu : date : Sans objet	n° de la mesure : Sans objet
	Concentration : Sans objet



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

Liste des documents fournis par le donneur d'ordre	Observations	Voir annexe
Plans ou croquis		
Non		ANNEXE 1
Autres documents relatifs à la construction		
Non		/
Rapports de repérage antérieurs		
Non		/

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE	5
II.	BUT DE LA MISSION	5
III.	LIMITES DE LA MISSION	5
IV.	TEXTES DE REFERENCE.....	5
V.	CONCLUSION.....	7
VI.	METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC.....	7
1.	Obligations du donneur d'ordre	7
2.	Méthodologie employée	7
3.	Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	8
4.	Présentation des résultats.....	8
VII.	LOCAUX VISITES ET NON VISITES.....	9
VIII.	INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES.....	9
IX.	TRAVAUX EN PRESENCE DE REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB. CONSEILS POUR L'ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER.....	10
1.	Actions à réaliser par le Maître d'ouvrage :	10
2.	Actions à prévoir par les entreprises chargées des travaux	10
	ANNEXE 1 - PLANS ET CROQUIS	
	ANNEXE 2 - TABLEAU DES MESURES	
	ANNEXE 3 - ATTESTATION D'ASSURANCE	
	ANNEXE 4 - ATTESTATION DE CERTIFICATION	
	ANNEXE 5 - ATTESTATION DU SPECTROMETRE	

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

I. PREAMBULE

Ce rapport de repérage des revêtements contenant du plomb dans les principaux éléments de la construction est établi dans le cadre **de la démolition de l'immeuble sis** :

AFFAIRE 721.93.20.00156
21-29 Rue Jean Jaurès
93470 COUBRON

II. BUT DE LA MISSION

Etablir un repérage de la présence éventuelle de revêtements contenant du plomb dans les éléments de la construction

Ce rapport de repérage est établi selon la méthodologie du constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'article L. 1334-5 du Code de la Santé Publique, qui consiste à mesurer **la concentration en plomb des revêtements** du bien concerné, aussi appelés **Unités de Diagnostic**, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non et à décrire leur état de conservation

Dans le cadre de ce diagnostic, seuls les composants affectés par les travaux font l'objet du présent repérage.

III. LIMITES DE LA MISSION

Les mesures réalisées ont été effectuées sur les matériaux de construction apparents le jour de la visite ainsi que sur les éléments accessibles après investigations approfondies pouvant nécessiter des sondages destructifs (cloisons de doublages, dépose d'éléments lourds, ...)

Les canalisations au plomb et autres matériaux en plomb massif ne font pas partie du champ d'application du CREP et n'ont donc ni fait l'objet de mesure ni fait l'objet d'un repérage (sauf en cas d'arrêté préfectoral particulier).

Les revêtements de type carrelage et les éléments en PVC brut contiennent souvent du plomb mais ne sont pas visés par cette mission de repérage car ce plomb n'est pas accessible.

La totalité des lieux concernés a été visitée sous réserve que la personne nous accompagnant nous ait donné l'accès à tous les locaux le jour de notre visite.

IV. TEXTES DE REFERENCE

Réglementation :

- Articles L.230-2 et L.235-1, du Code du Travail
- Articles R.231-45 et R.231-56-1 du Code du Travail
- Articles R 4412-5 à R 4412-6 du Code du Travail
- Articles R 4412-156 à R 4412-160 du Code du Travail
- Articles L.1334-5 à L.1334-12 et R.1334-10 à R.1334.12 du Code de la Santé Publique

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb dans les peintures

Autres documents :

- Norme NFX 46-030 : Protocole de réalisation du Constat des Risques d'Exposition au Plomb
- Norme NFX 46-031 : Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb
- Note technique n° 22 CRAMIF « Interventions sur les peintures contenant du plomb », approuvée par le Comité Technique Régional le 7 mars 2001
- Brochure de l'INRS « Intervention sur les peintures contenant du plomb. Prévention des risques professionnels » d'avril 2003 - édition INRS ED 909

V. CONCLUSION

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des revêtements contenant du plomb à une concentration supérieure au seuil défini par le Code de la Santé Publique (1 mg/cm²)

VI. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

1. Obligations du donneur d'ordre

Le donneur d'ordre à la responsabilité de fournir à QUALICONSULT IMMOBILIER tous les **moyens d'accès** pour le bon déroulement de sa mission (clefs, échafaudage, échelle, etc.) et cela en assurant la sécurité de l'opérateur de repérage.

Le donneur d'ordre doit fournir à QUALICONSULT IMMOBILIER tous les états des risques d'accessibilité au plomb ou les rapports de recherches de plomb précédemment établis ainsi que les plans des locaux en format A4 ou A3

Dans les deux cas précités, si des investigations complémentaires venaient à être nécessaires, le donneur d'ordre devra re-missionner QUALICONSULT IMMOBILIER ou un autre organisme.

2. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon la méthodologie de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*».

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

a) Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) : **1 mg/cm²**.

b) Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectuée :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

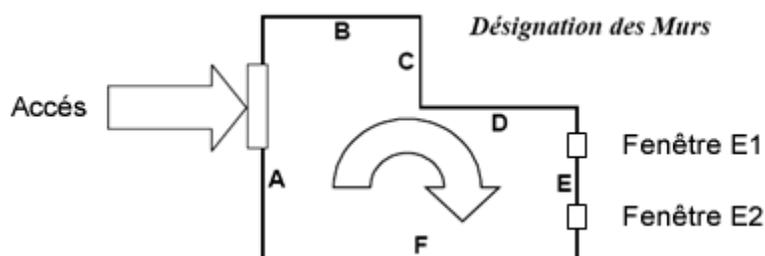
Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.



Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< seuils ⁽¹⁾		0
> seuils ⁽¹⁾	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3
(1) 1 mg/cm2		

VII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES

Etage	Locaux visités	Zones non accessibles	Remarques
Rdc	Pièce 1	/	/
Rdc	Pièce 2	/	/
Rdc	Pièce 3	/	/
Rdc	Pièce 4	/	/
Rdc	Trémie Esc	/	/
1er étage	Palier	/	/
1er étage	Degt	/	/
1er étage	Cuisine	/	/
1er étage	Séjour	/	/
1er étage	Chambre	/	/
1er étage	SDB	/	/
1er étage	WC	/	/
2ème étage	Palier	/	/
2ème étage	WC	/	/
2ème étage	Chambre 1	/	/
2ème étage	Chambre 2	/	/
Extérieur	Volet escalier	/	/
Extérieur	Façades	/	/
Extérieur	Toiture	/	/
Extérieur	Cabane	/	/
Extérieur	Jardin	/	/

VIII. INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES

Faisant suite à notre diagnostic, nous vous informons qu'il apparaît nécessaire d'effectuer des investigations complémentaires. En effet, certaines parties ou composants de l'ouvrage diagnostiqué n'ont pu être examinés car inaccessibles, nous ne sommes donc pas en mesure de déterminer présence de revêtements contenant du plomb dans ces zones.

Localisation	Eléments concernés	Composant	Justifications
Néant			

**IX. TRAVAUX EN PRESENCE DE REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB.
CONSEILS POUR L'ORGANISATION GENERALE DU CHANTIER****1. Actions à réaliser par le Maître d'ouvrage :****Avant propos**

- Il n'existe pas d'obligation de retirer systématiquement tous les revêtements contenant du plomb détectés. Il convient uniquement de prévoir au minimum dans le programme de travaux projeté la suppression de l'accessibilité au plomb sur les éléments de construction où du plomb accessible a été détecté (caractères gras et ligne grisée dans les fiches de résultat d'investigation).
- Dans tous les cas, il faut par contre examiner attentivement le présent rapport et recouper la localisation des revêtements contenant du plomb avec le lieu et la nature des travaux prévus pour que les entreprises intervenantes puissent intégrer le risque plomb dans leur évaluation des risques et mettent en place les protections collectives et individuelles adaptées.

Conception, consultation

- Planifier les travaux afin qu'ils soient réalisés dans des locaux vides et inoccupés.
- Planifier les travaux de façon à éviter toute coactivité avec d'autres corps d'état dans la zone polluée.
- Effectuer, avant le démarrage des travaux, des contrôles initiaux d'empoussièrement surfacique au sol
- Fournir aux entreprises intervenantes une copie du présent rapport de recherche de plomb.

Après le chantier

- Faire réaliser des contrôles d'empoussièrement surfacique au sol.
- Mettre à jour le Dossier d'Intervention Ulérieur sur l'Ouvrage s'il y a lieu en y indiquant notamment la localisation des revêtements contenant du plomb laissés en place et recouverts.

2. Actions à prévoir par les entreprises chargées des travaux**Informers, former**

- Informer de la nature des travaux le Médecin du Travail et le CHSCT (ou à défaut les délégués du Choisir les techniques d'intervention les moins polluantes possibles en y associant une technique personnel).
- Informer par écrit les salariés sur le risque plomb par la rédaction et la diffusion d'une notice de poste.
- Former les salariés (technique employée, équipements de protection, nettoyage du chantier, évacuation des déchets, entrées et sorties de la zone de travail, règles d'hygiène à respecter).

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

Préparer le chantier

- Examiner le diagnostic de recherche de plomb et recouper la localisation des revêtements concernés avec le lieu et la nature des travaux prévus.
- Choisir les techniques d'intervention les moins polluantes possibles en y associant une technique de réduction de l'empoussièrement à la source adaptée.
- Choisir les protections collectives et individuelles adaptées à la technique.

Avant de démarrer les travaux

- Rendre le chantier inaccessible au public
- Délimiter et signaler les zones à risque.
- En fonction de la technique employée, prévoir éventuellement un isolement de la zone, un sas d'accès, la mise en place d'extracteurs d'air à filtration Très Haute Efficacité.
- Aménager un local inaccessible au public pour y stocker les déchets.
- Mettre à disposition des opérateurs sur le chantier :
 - un point d'eau équipé de savon et de brosses à ongles,
 - une douche chauffée avec un espace de déshabillage,
 - un local avec des armoires vestiaires à deux compartiments séparés (vêtements de travail, vêtements de ville),
 - un local à usage de réfectoire.

Pendant les travaux

- Maintenir les moyens mis en place pour rendre le chantier inaccessible.
- Appliquer à toute personne présente sur le chantier (en particulier pour les visites de chantier) les dispositions prévues pour les intervenants.
- Commencer par les travaux les plus polluants.
- Assurer un nettoyage régulier de la zone de travail. Proscrire le balayage (utiliser des aspirateurs équipés de filtres Très Haute Efficacité).
- Ramasser régulièrement les déchets (au moins une fois par jour).
- Stocker les déchets dans un local inaccessible au public.
- Ne jamais faire brûler du bois recouvert de plomb.

Après les travaux

- Réaliser un nettoyage complet des zones de travail avec un aspirateur à filtre Très Haute Efficacité.
- Fournir au Maître d'Ouvrage un plan indiquant les éléments de construction présentant un revêtement contenant du plomb qui a été recouvert.

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

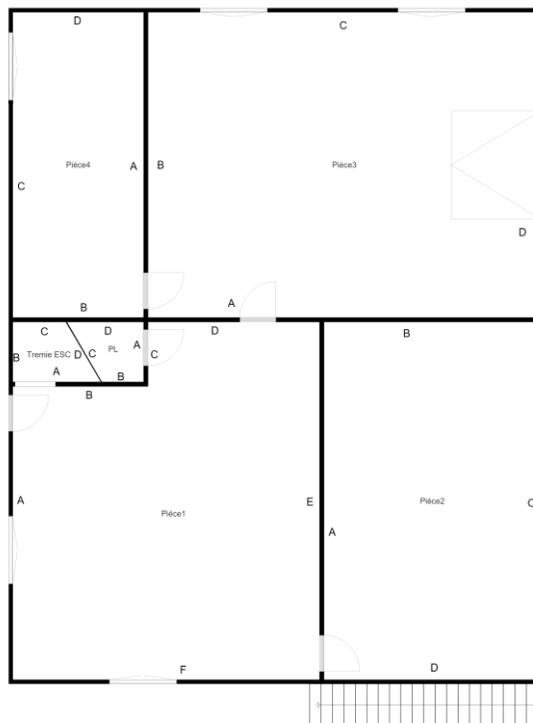
ANNEXE 1 - PLANS ET CROQUIS

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

Planche
N°1/3

NIVEAU : RDC

**Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de situer les mesures effectuées sur les Unités de Diagnostic.
Il est non coté et non contractuel.**



Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

Planche
N°2 / 3

NIVEAU : R+1

**Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de situer les mesures effectuées sur les Unités de Diagnostic.
 Il est non coté et non contractuel.**



Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

Planche
N°3 / 3

NIVEAU : R+2

**Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de situer les mesures effectuées sur les Unités de Diagnostic.
 Il est non coté et non contractuel.**





**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

ANNEXE 2 - TABLEAU DES MESURES



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

LOCAL NO		I	DESIGNATION	PIECE 1 (RDC)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
2		SOL	CARRELAGE	BRUT		0,02		/	0	NON VISE PAR LA REGLEMENTATION
3						0,02		/		
4	A	MUR	BETON	PEINTURE	HAUT	0,02		/	0	
5					BAS	0,00		/		
6	B	MUR	BETON	PEINTURE	HAUT	0,02		/	0	
7					BAS	0,02		/		
8	C	MUR	BETON	PEINTURE	HAUT	0,03		/	0	
9					BAS	0,02		/		
10	D	MUR	BETON	PEINTURE	HAUT	0,01		/	0	
11					BAS	0,01		/		
12		PLAFOND	BRIQUE	PEINTURE		0,00		/	0	
13								0,00		
14	A	BATI INTERIEUR PORTE 1	METAL	PEINTURE		5,3	ND	/	1	
--						--		/		
15	A	BATI EXTERIEUR PORTE 1	METAL	PEINTURE		5,1	ND	/	1	
--						--		/		
16	A	OUVRANT INTERIEUR PORTE 1	METAL	PEINTURE		5,3	ND	/	1	
--						--		/		
17	A	OUVRANT EXTERIEUR PORTE 1	METAL	PEINTURE		5,3	ND	/	1	
--						--		/		
18		GARDE CORPS DE FENETRE 1	METAL	PEINTURE		3,2	ND	/	1	
--						--		/		
19	A	BATI INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
20								0,00		
21	A	BATI EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,00		/	0	
22								0,00		
23	A	OUVRANT INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
24								0,02		
25	A	OUVRANT EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,00		/	0	
26								0,00		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 15			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0				% DE CLASSE 3: 0%			



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

LEGENDE	UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil	UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)	UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)
---------	---	---	--

LOCAL NO		2	DESIGNATION	PIECE 2 (RDC)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	REVETEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
27		SOL	CARRELAGE	BRUT		0,01		/	0	NON VISE PAR LA REGLEMENTATION
28						0,00		/		
29	A	MUR	BETON	BRUT	HAUT	0,01		/	0	
30					BAS	0,00		/		
31	B	MUR	BETON	BRUT	HAUT	0,02		/	0	
32					BAS	0,03		/		
33	C	MUR	BETON	BRUT	HAUT	0,01		/	0	
34					BAS	0,02		/		
35	D	MUR	BETON	BRUT	HAUT	0,01		/	0	
36					BAS	0,02		/		
37		PLAFOND	PLATRE	BRUT		0,00		/	0	
38										
39	A	BATI INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
40										
41	A	BATI EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
42										
43	A	OUVRANT INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
44										
45	A	OUVRANT EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
46										
47	D	BATI INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
48										
49	D	BATI EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
50										
51	D	OUVRANT INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
52										
53	D	OUVRANT EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
54										
55	D	BATI INTERIEUR FENETRE 2	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
56										



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

57	D	BATI EXTERIEUR FENETRE 2	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
58						0,01		/		
59	D	OUVRANT INTERIEUR FENETRE 2	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
60						0,00		/		
61	D	OUVRANT EXTERIEUR FENETRE 2	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
62						0,01		/		
63		GARDE CORPS 1	METAL	PEINTURE		3,4	ND	/	1	
--						--		/		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 19			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil			UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			

LOCAL NO		3	DESIGNATION	PIECE 3 (RDC)							
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS	
64		SOL	BETON	PEINTURE		0,01		/	0		
65						0,00		/			
66	A	MUR	BETON	PEINTURE	HAUT	0,02		/	0		
67					BAS	0,02		/			
68	B	MUR	BETON	PEINTURE	HAUT	0,00		/	0		
69					BAS	0,00		/			
70	C	MUR	BETON	PEINTURE	HAUT	0,00		/	0		
71					BAS	0,00		/			
72	D	MUR	BETON	PEINTURE	HAUT	0,00		/	0		
73					BAS	0,01		/			
74		PLAFOND	BRIQUE	PEINTURE		0,02		/	0		
75						0,03		/			
76	A	BATI INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0		
77						0,03		/			
78	A	BATI EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0		
79						0,02		/			
80	A	OUVRANT INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0		
81						0,01		/			
82	A	OUVRANT EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0		
83						0,00		/			
84	C	BATI INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0		



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

85						0,00		/		
86	C	BATI EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
87								0,01		
88	C	OUVRANT INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
89								0,00		
90	C	OUVRANT EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,00		/	0	
91								0,01		
92	C	BATI INTERIEUR FENETRE 2	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
93								0,02		
94	C	BATI EXTERIEUR FENETRE 2	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
95								0,02		
96	C	OUVRANT INTERIEUR FENETRE 2	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
97								0,01		
98	C	OUVRANT EXTERIEUR FENETRE 2	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
99								0,02		
100	C	GARDE CORPS 1	METAL	PEINTURE		3,1	ND	/	1	
--										--
101	C	GARDE CORPS 2 1	METAL	PEINTURE		3,5	ND	/	1	
--										--
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 20			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil			UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		

LOCAL No		4	DESIGNATION	PIECE 4 (Rdc)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
102		SOL	BETON	BRUT		0,00		/	0	
103						0,01		/		
104	A	MUR	BETON	BRUT	HAUT	0,02		/	0	
105					BAS	0,02		/		
106	B	MUR	BETON	BRUT	HAUT	0,00		/	0	
107					BAS	0,01		/		
108	C	MUR	BETON	BRUT	HAUT	0,00		/	0	
109					BAS	0,00		/		
110	D	MUR	BETON	BRUT	HAUT	0,02		/	0	
111					BAS	0,02		/		



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

112		PLAFOND	BRIQUE	BRUT	0,02	/	0	
113					0,02	/		
114	A	BATI INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE	0,00	/	0	
115					0,01	/		
116	A	BATI EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE	0,03	/	0	
117					0,01	/		
118	A	OUVRANT INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE	0,02	/	0	
119					0,03	/		
120	A	OUVRANT EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE	0,03	/	0	
121					0,01	/		
122	C	BATI INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE	0,03	/	0	
123					0,01	/		
124	C	BATI EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE	0,01	/	0	
125					0,00	/		
126	C	OUVRANT INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE	0,00	/	0	
127					0,00	/		
128	C	OUVRANT EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE	0,00	/	0	
129					0,00	/		
130	C	GARDE CORPS 1	METAL	PEINTURE	3,2	ND	/	1
--					--	/		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 15			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%		
LEGENDE	UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil			UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		

LOCAL No		5	DESIGNATION	TREMIE Esc (RDC)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITÉ DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	REVETEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITÉ DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
131		CONTRE MARCHE	BETON	PEINTURE		0,02		/	0	
132						0,03		/		
133		MARCHE	BETON	PEINTURE		0,00		/	0	
134						0,01		/		
135	A	MUR	BETON	PEINTURE	HAUT	0,00		/	0	
136					BAS	0,00		/		
137	B	MUR	BETON	PEINTURE	HAUT	0,02		/	0	
138					BAS	0,03		/		
139	C	MUR	BETON	PEINTURE	HAUT	0,02		/	0	



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

140					BAS	0,00		/		
141	D	MUR	BETON	PEINTURE	HAUT	0,03		/	0	
142					BAS	0,03		/		
143		PLAFOND	PLATRE	PEINTURE		0,00		/	0	
144						0,00		/		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 7			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil		UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			

LOCAL NO		6	DESIGNATION	PALIER (1ER ETAGE)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	REVETEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
145		SOL	BETON	BRUT		0,03		/	0	
146						0,03		/		
147		GARDE CORPS 1	METAL	PEINTURE		3,2	ND	/	1	
--						--		/		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 2			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil		UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			

LOCAL NO		7	DESIGNATION	DEGT (1ER ETAGE)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	REVETEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
148		SOL	CARRELAGE	BRUT		0,01		/	0	NON VISE PAR LA REGLEMENTATION
149						0,01		/		
150	A	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,02		/	0	
151					BAS	0,02		/		
152	B	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,02		/	0	
153					BAS	0,02		/		
154	C	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,00		/	0	
155					BAS	0,01		/		
156	D	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,01		/	0	
157					BAS	0,02		/		
158		PLAFOND	PLATRE	PAPIER PEINT		0,02		/	0	
159						0,00		/		
160	A	BATI INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
161						0,01		/		
162	A	BATI EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

163					0,02		/		
164	A	OUVRANT INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE	0,01		/	0	
165					0,01		/		
166	A	OUVRANT EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE	0,01		/	0	
167					0,01		/		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 10			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%			
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil		UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			

LOCAL NO		§	DESIGNATION	CUISINE (1ER ETAGE)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
168		SOL	CARRELAGE	BRUT		0,01		/	0	NON VISE PAR LA REGLEMENTATION
169								0,00		
170	A	MUR	PLATRE	PAPIER PEINT	HAUT	0,02		/	0	
171					BAS	0,00		/		
172	B	MUR	PLATRE	PAPIER PEINT	HAUT	0,00		/	0	
173					BAS	0,00		/		
174	C	MUR	PLATRE	PAPIER PEINT	HAUT	0,02		/	0	
175					BAS	0,01		/		
176	D	MUR	PLATRE	PAPIER PEINT	HAUT	0,03		/	0	
177					BAS	0,01		/		
178		PLAFOND	PIERRE	PAPIER PEINT		0,03		/	0	
179								0,02		
180	A	BATI INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,00		/	0	
181										
182	A	BATI EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
183										
184	A	OUVRANT INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
185										
186	A	OUVRANT EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
187										
188	B	BATI INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
189										
190	B	BATI EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
191										



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

192	B	VOLET INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0
193						0,01		/	
194	B	VOLET EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0
195						0,00		/	
196	B	GARDE CORPS 1	METAL	PEINTURE		3,3	ND	/	1
--						--		/	
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 15			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%			
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil		UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm ²)		UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm ²)			

LOCAL NO		9	DESIGNATION	SEJOUR (1ER ETAGE)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM ²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
197		SOL	BOIS	VERNIS		0,02		/	0	
198						0,00		/		
199	A	MUR	PLATRE	PAPIER PEINT	HAUT	0,01		/	0	
200					BAS	0,01		/		
201	B	MUR	PLATRE	PAPIER PEINT	HAUT	0,03		/	0	
202					BAS	0,01		/		
203	C	MUR	PLATRE	PAPIER PEINT	HAUT	0,01		/	0	
204					BAS	0,01		/		
205	D	MUR	PLATRE	PAPIER PEINT	HAUT	0,02		/	0	
206					BAS	0,02		/		
207		PLAFOND	PLATRE	PAPIER PEINT		0,01		/	0	
208						0,02		/		
209	A	BATI INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,00		/	0	
210						0,01		/		
211	A	BATI EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
212						0,01		/		
213	A	OUVRANT INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
214						0,01		/		
215	A	OUVRANT EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
216						0,03		/		
217	A	BATI INTERIEUR PORTE 2	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
218						0,02		/		
219	A	BATI EXTERIEUR PORTE 2	BOIS	PEINTURE		0,00		/	0	



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

220						0,01	/			
221	A	OUVRANT INTERIEUR PORTE 2	BOIS	PEINTURE		0,03	/	0		
222						0,02	/			
223	A	OUVRANT EXTERIEUR PORTE 2	BOIS	PEINTURE		0,02	/	0		
224						0,01	/			
225	C	BATI INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02	/	0		
226						0,01	/			
227	C	BATI EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02	/	0		
228						0,02	/			
229	C	OUVRANT INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02	/	0		
230						0,01	/			
231	C	OUVRANT EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02	/	0		
232						0,03	/			
233	C	GARDE CORPS 1	METAL	PEINTURE		3,4	ND	/	1	
--						--	/			
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 19				NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0				% DE CLASSE 3: 0%		
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil			UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		

LOCAL NO		10	DESIGNATION	CHAMBRE (1ER ETAGE)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
234		SOL	BOIS	VERNIS		0,02		/	0	
235						0,01	/			
236	A	MUR	PLATRE	PAPIER PEINT	HAUT	0,01		/	0	
237						BAS	0,02	/		
238	B	MUR	PLATRE	PAPIER PEINT	HAUT	0,03		/	0	
239						BAS	0,02	/		
240	C	MUR	PLATRE	PAPIER PEINT	HAUT	0,00		/	0	
241						BAS	0,01	/		
242	D	MUR	PLATRE	PAPIER PEINT	HAUT	0,00		/	0	
243						BAS	0,00	/		
244		PLAFOND	PLATRE	PAPIER PEINT		0,02		/	0	
245						0,01	/			
246	A	BATI INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,00		/	0	
247							0,00	/		



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

248	A	BATI EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
249								0,00		
250	A	OUVRANT INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
251								0,02		
252	A	OUVRANT EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
253								0,00		
254	C	BATI INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
255								0,02		
256	C	BATI EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
257								0,01		
258	C	OUVRANT INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
259								0,00		
260	C	OUVRANT EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
261								0,01		
262	C	GARDE CORPS 1	METAL	PEINTURE		3,1	ND	/	1	
--								--		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 15			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil			UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		

LOCAL NO		II	DESIGNATION	SDB (1ER ETAGE)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
263		SOL	CARRELAGE	BRUT		0,00		/	0	NON VISE PAR LA REGLEMENTATION
264								0,01		
265	A	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,00		/	0	
266					BAS	0,01		/		
267	B	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,03		/	0	
268					BAS	0,01		/		
269	C	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,02		/	0	
270					BAS	0,02		/		
271	D	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,03		/	0	
272					BAS	0,03		/		
273		PLAFOND	PLATRE	PEINTURE		0,03		/	0	
274								0,01		
275	A	BATI INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

276						0,00		/		
277	A	BATI EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
278										
279	A	OUVRANT INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
280										
281	A	OUVRANT EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,00		/	0	
282										
283	C	BATI INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,00		/	0	
284										
285	C	BATI EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
286										
287	C	OUVRANT INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
288										
289	C	OUVRANT EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,00		/	0	
290										
291	C	GARDE CORPS 1	METAL	PEINTURE		3,2	ND	/	1	
--										
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 15			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil			UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			

LOCAL No		12	DESIGNATION	WC (1ER ETAGE)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RELEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
292		SOL	CARRELAGE	BRUT		0,02		/	0	NON VISE PAR LA REGLEMENTATION
293										
294	A	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,01		/	0	
295					BAS	0,02		/		
296	B	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,02		/	0	
297					BAS	0,02		/		
298	C	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,03		/	0	
299					BAS	0,02		/		
300	D	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,03		/	0	
301					BAS	0,03		/		
302		PLAFOND	PLATRE	PEINTURE		0,01		/	0	
303										



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

304	A	BATI INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
305								0,02		
306	A	BATI EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
307								0,02		
308	A	OUVRANT INTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
309								0,01		
310	A	OUVRANT EXTERIEUR PORTE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
311								0,02		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 10			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil		UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)				

LOCAL NO		13	DESIGNATION	PALIER (2EME ETAGE)							
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS	
312		SOL	BOIS	VERNIS		0,02		/	0		
313								0,03			
314	A	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,02		/	0		
315					BAS	0,01		/			
316	B	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,03		/	0		
317					BAS	0,01		/			
318	C	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,01		/	0		
319					BAS	0,02		/			
320	D	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,02		/	0		
321					BAS	0,00		/			
322		PLAFOND	BOIS	VERNIS		0,00		/	0		
323								0,00			
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 6			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%					
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil		UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)					

LOCAL NO		14	DESIGNATION	WC (2EME ETAGE)							
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS	
324		SOL	BOIS	VERNIS		0,03		/	0		
325								0,01			
326	A	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,00		/	0		
327					BAS	0,01		/			



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

328	B	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,02		/	0	
329					BAS	0,00		/		
330	C	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,02		/	0	
331					BAS	0,03		/		
332	D	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,00		/	0	
333					BAS	0,00		/		
334		PLAFOND	BOIS	VERNIS		0,03		/	0	
335						0,01		/		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 6			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil		UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			

LOCAL NO		15	DESIGNATION	CHAMBRE 1 (2EME ETAGE)							
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS	
336		SOL	BOIS	VERNIS		0,03		/	0		
337						0,01		/			
338		PLAFOND	BOIS	VERNIS		0,03		/	0		
339						0,01		/			
340	A	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,00		/	0		
341					BAS	0,00		/			
342	B	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,01		/	0		
343					BAS	0,01		/			
344	C	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,00		/	0		
345					BAS	0,00		/			
346	D	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,02		/	0		
347					BAS	0,02		/			
348	F	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,01		/	0		
349					BAS	0,02		/			
350	E	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,03		/	0		
351					BAS	0,02		/			
352	E	BATI INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	VERNIS		0,01		/	0		
353						0,00		/			
354	E	BATI EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	VERNIS		0,03		/	0		
355						0,03		/			
356	E	OUVRANT INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	VERNIS		0,02		/	0		



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

357					0,01	/	
358	E	OUVRANT EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	VERNIS	0,00	/	0
359					0,00	/	
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 12			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%	
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil		UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)	

LOCAL No		16	DESIGNATION	CHAMBRE 2 (2EME ETAGE)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITÉ DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	REVETEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITÉ DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
360		SOL	BOIS	VERNIS		0,02		/	0	
361							/			
362		PLAFOND	BOIS	VERNIS		0,00		/	0	
363							/			
364	A	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,03		/	0	
365					BAS	0,02		/		
366	B	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,02		/	0	
367					BAS	0,01		/		
368	D	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,00		/	0	
369					BAS	0,01		/		
370	E	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,01		/	0	
371					BAS	0,02		/		
372	F	MUR	BOIS	VERNIS	HAUT	0,01		/	0	
373					BAS	0,02		/		
374	C	MUR	PLATRE	PEINTURE	HAUT	0,02		/	0	
375					BAS	0,01		/		
376	C	BATI INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
377						0,02		/		
378	C	BATI EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,03		/	0	
379						0,02		/		
380	C	OUVRANT INTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,02		/	0	
381						0,01		/		
382	C	OUVRANT EXTERIEUR FENETRE 1	BOIS	PEINTURE		0,01		/	0	
383						0,02		/		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 12			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil		UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)				



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

LOCAL NO		17	DESIGNATION	VOLET ESCALIER (EXTERIEUR)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
384		CONTRE MARCHE	BETON	BRUT		0,01		/	0	
385					0,00		/			
386		MARCHE	BETON	BRUT		0,02		/	0	
387					0,00		/			
388		MAIN COURANTE	METAL	PEINTURE		3,5	ND	/	1	
--						--		/		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 3			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil			UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			

LOCAL NO		18	DESIGNATION	FAÇADES (EXTERIEUR)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
389		MUR	BETON	PEINTURE	HAUT	0,01		/	0	
390					BAS	0,00		/		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 1			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil			UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			

LOCAL NO		19	DESIGNATION	TOITURE (EXTERIEUR)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
391		TOITURE	TUILES	BRUT		0,01		/	0	
392					0,01		/			
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 1			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil			UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)		UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			

LOCAL NO		20	DESIGNATION	CABANE (EXTERIEUR)						
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEVEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
393	A	MUR	BOIS	BRUT	HAUT	0,03		/	0	
394					BAS	0,02		/		
395	B	MUR	BOIS	BRUT	HAUT	0,02		/	0	
396					BAS	0,02		/		
397	C	MUR	BOIS	BRUT	HAUT	0,00		/	0	



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

398					BAS	0,00		/		
399	D	MUR	BOIS	BRUT	HAUT	0,02		/	0	
400					BAS	0,02		/		
401		PLAFOND	BOIS	BRUT		0,03		/	0	
402						0,01		/		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 5			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil		UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			

LOCAL NO		21	DESIGNATION		JARDIN (EXTERIEUR)					
N° DE MESURE	ZONE	UNITE DE DIAGNOSTIC	SUBSTRAT	RETEMENT APPARENT	LOCALISATION DE LA MESURE	MESURE (MG/CM²)	ETAT DE CONSERVATION	NATURE DE LA DEGRADATION	CLASSEMENT DE L'UNITE DE DIAGNOSTIC	OBSERVATIONS
403		SOL	TERRE BATTUE	BRUT		0,01		/	0	
404						0,02		/		
NOMBRE D'UNITES DE DIAGNOSTIC: 1			NOMBRE D'UNITES DE CLASSE 3: 0			% DE CLASSE 3: 0%				
LEGENDE		UD dont la concentration en plomb est inférieure ou égale au seuil de détection de l'appareil		UD contenant du plomb à une concentration inférieure au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			UD contenant du plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de la Santé Publique (1 mg/cm²)			



**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

ANNEXE 3 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**



ASSQC1

ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD

Atteste que : **QUALICONSULT IMMOBILIER (490 676 293 RCS Paris)**
VELIZY PLUS – Bâtiment E – 1bis, rue du Petit Clamart 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Est titulaire du contrat de **RESPONSABILITE CIVILE n°127106241** destiné à garantir les conséquences pécuniaires des fautes, erreurs, omissions qui pourraient être commises dans l'exercice des missions confiées en qualité de **diagnostiqueurs immobiliers**.

Les missions :

- Diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques avant travaux ou démolition,
- Diagnostics amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic termites,
- Exposition au plomb (CREP),
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Diagnostic légionellose,
- Diagnostic radon,
- Etat des lieux,
- Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro,
- Contrôle périodique amiante,
- Etat parasitaire,
- Loi Carrez,
- Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin,
- Etat de l'installation électrique intérieure,
- Millièmes/Tantièmes,
- Diagnostic technique SRU,
- Recherche de plomb dans l'eau,
- Recherche de plomb avant et après travaux,
- Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (loi Scellier),
- Assainissement autonome et privatif,
- Diagnostic conformité piscine,
- Diagnostic gestion des déchets issus de démolition,
- Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 nov. 2001) : document unique
- Repérage des matériaux contenant des Fibres Céramiques Réfractaires,
- Mesure d'empoussièrement
- Contrôle visuel amiante
- Analyse mâchefer
- Potabilité de l'eau
- Analyse ponctuelle d'éléments vis-à-vis de l'amiante
- Dossier amiante partie privative (DAPP)
- Analyse ponctuelle plomb
- Chiffrage remise en état après état des lieux de sortie
- Diagnostic installation d'assainissement non collectif
- Diagnostic installation d'assainissement collectif

Les sommes assurées :

- RC Exploitation : 8.000.000 € tous dommages confondus par sinistre
- RC Professionnelle : 2.000.000 € tous dommages confondus par sinistre et par année

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit pour la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2020**. Elle ne peut engager la compagnie au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère, notamment en cas de suspension et de résiliation.

Fait à Paris, le : 23/10/2020

L'assureur

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 962
Siège Social : 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9





**Rapport de mission de repérage des matériaux et produits
contenant du plomb
Avant démolition**

N° : 802061
29/10/2020

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

ANNEXE 4 - ATTESTATION DE CERTIFICATION



CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA Certification SAS certifie que Monsieur

Idir BELKACEM

est titulaire du certificat de compétences N° DTI3237 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	19/01/2017	18/01/2022
- Diagnostic amiante sans mention	19/01/2017	18/01/2022
- Diagnostic amiante avec mention	17/07/2017	18/01/2022
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	19/01/2017	18/01/2022
- Diagnostic de performance énergétique	02/02/2017	01/02/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	03/02/2017	02/02/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	03/02/2017	02/02/2022

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et d'inspection visualisant parties touchées dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 20 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 16 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 18/07/2017



Numéro d'accréditation :
4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide

Seule la version originale du certificat, avec bande argentée à gauche, fait foi.

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**

ANNEXE 5 - ATTESTATION DU SPECTROMETRE

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**



RADIOPRO-C-15
Durée maximale d'utilisation source Cobalt 57 dans LPA-1
Révision 1
Mise à jour 08/2014

Note d'Information

Durée maximale d'utilisation d'une source Cobalt 57 installée dans un analyseur de plomb, modèle LPA-1

A l'attention de toute personne détenant et utilisant un analyseur plomb LPA-1

La source isotope Cobalt 57, est intégrée dans l'analyseur LPA-1 dans le cadre de la détection de plomb dans les peintures.

- Pour l'analyseur de plomb LPA-1, la limite d'utilisation de la source Cobalt 57, d'une activité initiale de 444 MBq, est atteinte après un maximum de 24 mois.

Cette limite est indépendante du temps réel d'utilisation de l'appareil. Le déclin naturel de la source intervient dès son installation et accroît progressivement le temps de réponse de l'appareil. L'étalonnage du LPA-1 doit être vérifié (Se reporter au manuel d'instruction) pour déterminer si le résultat d'analyse est toujours satisfaisant. La durée maximale d'utilisation possible d'une source couplée à un LPA-1, maintenu en bon état de fonctionnement (et sous réserve d'un étalonnage vérifié) est de 24 mois. Cette durée dépendra de l'activité initiale de la source (444 MBq maximum) et d'autres caractéristiques de l'électronique.

Le renouvellement obligatoire de la source de l'analyseur plomb LPA-1 doit s'effectuer dans un délai maximum de 24 mois. Si le LPA-1 ne satisfait plus aux exigences lors de la procédure de vérification d'étalonnage avant cette échéance, alors la source de l'appareil LPA-1 doit être remplacée.

A Villebon sur Yvette, le 05/08/2014

LABORATOIRES PROTEC
ZI La Prairie - 10 rue de la Prairie - 91140 Villebon sur Yvette
Tél. : 01 69 32 01 00 - Fax. : 01 69 32 02 00
e-mail : info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com
SA au capital de 400 020 € - RCS EVRY B 413 852 807
SIRET : 413 852 807 00085
APE : 7120B - N° de TVA : FR96413852807

PROTEC
ZI La Prairie
10 rue de la Prairie - Bât. 6
91140 Villebon sur Yvette
Tél : 01 69 32 01 00
Fax : 01 69 32 02 00
info@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

PROTEC L.E.A. (Site de Marseille)
Village d'Entreprise de Saint Henri
Bât. 3 Lot 13 - Rue Anne Gacon
13016 Marseille
Tél : 04 91 46 61 35
Fax : 04 91 09 36 39
proteclea@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

PROTEC L.E.A. (Site de Mougins)
1183, Avenue des Campellères
Immeuble HERMES
06250 Mougins
Tél : 04 91 46 61 35
Fax : 04 91 09 36 39
proteclea@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

PROTEC SENON (Etablissement L.E.A.)
ZI La Prairie
10 rue de la Prairie - Bât. 6
91140 Villebon sur Yvette
Tél : 02 47 49 34 30
Fax : 02 47 29 17 34
protecsenon@laboratoiresprotec.com
www.laboratoiresprotec.com

Immeuble bâti concerné : **Maison individuel - AFFAIRE 721.93.20.00156 - 21-29 Rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON**



Nominal Source Certificate

Distributor:	Laboratoires Protec SAS
Instrumentation Serial No:	1842
Model No:	A3901-2
Catalog No:	PHI-0025
Active Diameter/Mass:	0,093" (2;36mm)
Cover:	Stainless Steel
Backing:	Stainless Steel

Certificate Date:	27/08/19
Quantity:	one (1)
SS&DR No:	CA406S174S
ANSI / ISO Classification:	ANSI 77C33322 ISO 2919
Manufacturer:	Eckert & Ziegler
Nuclide Half Life:	275 days
Recommended Working Life:	2 years

Nuclide	Source No.	Activity	Radiation Output
Co-57	R7-094	12mCi/444Mbq	Not applicable

LABORATOIRES PROTEC SAS

ZA de la Prairie Bât 6 – 10 rue de la Prairie – 91140 Villebon sur Yvette
Tel : 01.75.64.09.90 - Fax : 01.60.14.27.96 - www.protecgroupe.com